

CoVid-19 et incidences financières

Chères Amies Sportives, Chers Amis Sportifs,

Le football amateur aubois et ses Clubs, comme tous les sports amateurs d'ailleurs, ont vécu une saison 2020/2021 problématique à plus d'un titre.

Les Membres du Comité Directeur actuels du District Aube de Football ne sont ni plus ni moins qu'issus de la « base » c'est-à-dire que comme vous, chaque semaine, ils sont sur les terrains afin de faire vivre, sous une forme ou une autre, ce sport qui nous est si cher.

De telle sorte que tous vos élus ont parfaitement conscience de toutes les difficultés que vous être amenées à rencontrer depuis l'arrêt du football amateur intervenu courant mars 2020, car finalement, au cours des 20 derniers mois, sa pratique n'a été autorisée en compétition officielle qu'entre septembre et octobre 2021.

L'absence de rentrées financières sous toutes ses formes, du moins tirées de l'activité effective du Club, a mis à mal la trésorerie d'un bon nombre d'associations, situation éventuellement renforcée par le fait que parfois certain.e.s. pratiquant.e.s, à travers le paiement d'une cotisation, sont avant tout des consommateurs, au sens péjoratif du terme, alors même qu'elles ou ils sont amenés à renouveler leur licence depuis de nombreuses années. Mais du jour au lendemain, la notion d'appartenance disparaît quand l'activité associative s'arrête temporairement...

Or, adhérer à une association sportive ce n'est pas seulement bénéficier d'un encadrement pour la pratique du sport que l'on choisit, c'est aussi et avant tout adhérer aux valeurs d'esprit d'équipe, du vivre ensemble et de partage des bons comme des mauvais moments, pour simples exemples.

A. <u>Incidences financières directes et indirectes sur la vie des clubs et du District</u>

1. Calendrier prévisionnel de l'Assemblée Générale Annuelle

Le Comité Directeur du District Aube de Football aura l'occasion, si les conditions sanitaires sont réunies le lundi 27 septembre 2021, de tenir au sein de l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube sa traditionnelle Assemblée Générale où la situation financière actuelle de votre District sera évoquée mais surtout ses difficultés futures pour équilibrer son budget si la crise sanitaire telle que nous la rencontrons depuis mars 2020 était amenée significativement à perdurer dans le temps.

A ce titre et comme déjà évoqué très clairement dans mon édito consacré au « pass sanitaire », ce dernier n'est pas forcément un élément favorable pour un retour en masse des pratiquant.e.s du moins notamment quant à l'intérêt d'adhérer à un club alors que la licence 2019/2020 n'a permis une pratique effective réelle que pendant 6 mois et celle de 2020/2021 pour une période limitée à 3 mois environ.



2. <u>Dispositions financières exceptionnelles décidées par le Comité Directeur pour préserver la trésorerie des clubs</u>

2.1 Mesures décidées

Poursuivant sa mission d'accompagnement des clubs, du moins dans la limite de ses prérogatives mais surtout de ses capacités financières qui restent toutefois relativement limitées (car les ressources principales de votre District proviennent directement ou indirectement... des clubs), le District Aube de Football, à l'issue de la dernière séance du Comité Directeur tenue avant la traditionnelle trêve estivale, a décidé:

- En sus **d'annuler les frais d'engagements pour tous les championnats et les coupes toutes catégories pour la saison 2020/2021** (Avis de crédit figurant d'ores et déjà sur les relevés de compte papier au 30 juin 2021 ou consultables sur FOOTCLUBS pour les clubs à jour de leurs droits sportifs au 30 juin 2020)
- D' « ajuster » la cotisation District forfaitaire 2020/2021 de tous les clubs au montant fixe le plus faible tel que prévu au barème financier existant à savoir 30 €.

Pour mémoire, cette cotisation varie pour les clubs amateurs, selon le niveau de leur équipe fanion de 430 € (R1) à 30 € (Clubs uniquement à équipes de jeunes)

Elle représentait en masse pour le budget 2020/2021 du District Aube de Football un volume de produits de 14 115 € qui de fait est ramené à 2 400 €, ce qui représente un gain par licencié de 1,51 €.

Pour mémoire, le montant facturé de 30 € à 430 € par club figure dans le relevé de la saison 2020/2021 et pour des raisons purement informatiques, **l'ajustement créditeur de cette cotisation apparaîtra sur l'état de la saison 2021/2022.** Il s'effectuera sous forme d'un avoir, crédité automatiquement sur le relevé de chaque club au titre de la saison 2021/2022 et s'imputera de fait sur les premiers frais d'engagements. Les ressources informatiques de votre District gérées exclusivement par la FFF (votre compte FOOTCLUBS) imposent un tel traitement administratif.

- De maintenir tel qu'existants pour la saison 2020/2021, les tarifs applicables (barème financier) pour la saison à venir

Pour mémoire, le prix des licences est fixé par la Ligue et les droits financiers attachés sont également levés par votre instance régionale et non pas votre District

Ainsi, pour la saison 2020/2021, et pour le seul District Aube de Football, les clubs ont à leur charge principalement pour ne pas dire uniquement les frais des officiels (*Arbitres et Délégués*) pour les rencontres jouées (*Coupe et Championnat*) et les éventuelles sanctions administratives « classiques » dont celles attachées aux faits de jeu (*cartons*).



2.1 Condition suspensive au bénéfice de la dernière mesure exceptionnelle prise

Dans le cadre de cette mesure exceptionnelle, il y a eu de toutefois de souligner que l'annulation des frais d'engagements pour tous les championnats et les coupes n'est pas applicable aux clubs non à jour de leurs obligations pécuniaires vis-à-vis de l'instance départementale de la FFF à la date du 30 juin 2020 (saison 2019/2020). Il est bien écrit 30 juin 2020 si besoin était de faire un lien entre les termes de solidarité et les valeurs de respect, engagement moral et éthique et plus généralement du vivre ensemble.

En effet, malgré toutes les mesures dérogatoires prises par votre District pour faciliter le paiement de tout solde financier attaché à la saison 2019/2020, il reste encore à ce jour quelques clubs qui ont un comportement individualiste au regard de ceux qui ont respecté l'esprit associatif synonyme de mutualisation.

2.2 Justification du maintien d'une cotisation fixe à minima de 30 €

C'est sciemment que votre Comité Directeur a décidé de laisser à la charge des clubs un montant symbolique de 30 € soit 2,50 € par mois au titre de la saison 2020/2021. C'est une façon comme une autre de traduire et de conserver un lien entre le District et les clubs dans le cadre d'une saison si particulière et si singulière. En effet, tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur... Et parfois n'est même pas respecté à sa juste valeur. Par conséquent en maintenant un montant forfaitaire et égalitaire de 30 €, c'est avant tout pour mettre en exergue tout le travail des 4 salariés du District Aube de Football effectué du 18 août 2020 au 31 octobre 2020 et qui avait permis de démarrer la saison 2020/2021 malheureusement arrêtée dès le 25 octobre 2021 pour les raisons que nous subissons tous, même dans notre vie quotidienne.

3. Incidences du 2ème et 3ème confinement sur les ressources humaines du District Aube de Football

S'il est évoqué dans cet édito les 4 salariés de notre District, c'est aussi pour vous informer ou vous confirmer que des mesures fortes avaient dû être prises dès le 2 novembre 2020 et ce jusqu'à fin juin 2021 compte tenu que l'activité footballistique était réduite à sa portion la plus congrue au cours de cette période. Ces décisions n'ont donc pas été sans conséquence sur les salariés car il avait été décidé, contrairement à la période de mars 2020 à juin 2020, de ne pas compléter en totalité ou partiellement la perte de leur rémunération liée au chômage partiel.

Mais toutes ces informations vous seront bien évidemment détaillées par votre Trésorier lors de la présentation des comptes 2020/2021 dans le cadre des travaux de notre prochaine Assemblée Générale.

B. <u>Et au-delà de la vie des clubs et du District, les bonnes questions à se poser ou réponses à apporter en matière financière...</u>

A travers cet édito, et comme vous pouvez le constater, ce n'est donc pas seulement la vie de vos clubs qui est impactée défavorablement en raison de la crise de la Covid-19, c'est toute la filière du football amateur et plus généralement le sport amateur voire professionnel.



1. Les attentes des clubs en matière financière

Maintenant et contrairement aux réflexions de certaines personnes lues ou entendues ici ou là, vos élus, comme souligné en préambule, sont avant tout des femmes et des hommes de terrain. De telle sorte que le District Aube de Football connait parfaitement l'expression des besoins actuels de ses clubs à savoir des aides financières directes d'une part et d'autre part une recherche permanente de bénévoles. Car en ce qui concerne le matériel pédagogique de type chasubles, coupelles voire ballons, les dotations régulières et successives offertes par les instances permettent de répondre en grande partie aux besoins des clubs en la matière.

2. Un District c'est quoi avant tout...

Un District n'a pas pour vocation d'être un club amateur (ce n'est pas son objet social), tout comme un club amateur ne se gère pas comme un club professionnel. Et une fédération comme la FFF n'est pas une entreprise de droit privé comme les autres. Elle est avant tout bénéficiaire d'une délégation de service public avec tout ce que cela implique.

Certes, le dénominateur commun de toutes ces structures de droit privé, dont l'une à vocation purement capitalistique, reste avant tout le football mais les recettes applicables à l'une ne sont pas forcément transposables aux autres.

De telle sorte que le District Aube de Football comme tout district, n'aura jamais vocation à distribuer des subventions, ni à être une régie publicitaire (sans même évoquer les incidences fiscales en la matière que certains oublient ou ignorent tout simplement), et encore moins une agence d'intérim en charge de placer des bénévoles chaque week-end (le travail temporaire est une activité réglementée pour mémoire). Il ne pourra donc être, conformément à son objet, qu'un organisateur et un facilitateur au bénéfice des clubs de football amateur et de ses membres avec comme leitmotiv le meilleur ratio « coûts / services apportés » et où l'investissement associatif de ses membres bénévoles ne doit pas être confondu avec retraite ou revenus complémentaires et ce par référence aux allégations totalement infondées de certains pouvant être qualifiées purement et simplement de dénigrement voire de diffamation.

3. <u>Les incidences du 2^{ème} et 3^{ème} confinement sur la vie de votre District :</u> « moins de recettes – pas de dépenses »

Ainsi, tant que vous accorderez votre confiance aux actuels élus, je resterai le garant de la stabilité financière de votre District, maison du football amateur aubois commune à tous et tout sera mis en œuvre pour limiter les coûts de cette structure dont vous êtes les principaux financeurs, directement ou indirectement.

C'est pour cette raison essentielle que finalement, il ne servait malheureusement à rien de mobiliser les 4 salariés du District Aube de Football alors que toute pratique était interdite ou assimilable à de l' « athlétisme avec ballon » sauf à commenter les chiffres de la Covid-19. Mais cette communication était déjà largement assurée avec qualité par les services de la Ligue Grand Est de Football chaque semaine.



Car au final, votre District ne pouvait apporter aucune réponse à votre principale question notamment au printemps 2021, à savoir « allons- nous reprendre sous une forme ou une autre les compétitions, principal moteur de retour des pratiquant.e.s ? ». Car suite à la circularisation téléphonique de tous les clubs par vos élus, telle était la principale interrogation avant même d'évoquer tout programme commun de reprise sous l'égide du District par exemple.

C. Collectivités territoriales en soutien au football amateur aubois

Enfin, je ne pouvais toutefois pas terminer ce message à vocation purement financière sans remercier, en mon nom et en votre nom, les différentes collectivités qui ont continué et qui contribuent sans faille à soutenir les clubs et le District Aube de Football et plus généralement tous les sports amateurs dont le Conseil Départemental de l'Aube (doublement de la subvention 2020 sans aucune démarche administrative particulière dans la limite de 5 000 €) ainsi que les différentes collectivités locales de notre si beau et grand département (Communes, Communautés de communes dont Troyes Champagne Métropole, Communauté de Communes du Nogentais ou des Portes de Romilly pour ne citer qu'elles...)

C'est par conséquent avec des valeurs comme la solidarité et le partage que notre football amateur que nous aimons tant et que nous choyons tous retrouvera son dynamisme d'avant crise, le plus tôt possible, nous l'espérons tous.

Bonne intersaison et vive le football sous toutes ses formes

Philippe PAULET

Président du District Aube de Football